



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 126036

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les « demandes d'indemnisation des militaires appelés du contingent de la guerre d'Algérie 1952-1962 ». En effet, de tous les acteurs français de la guerre d'Algérie tous ont été indemnisés, sauf les militaires appelés du contingent. Cependant, pour beaucoup, pendant plus de deux années, ils ont subi le préjudice de perte de temps d'étude ou d'activité professionnelle pendant les mois passés en Afrique du Nord. Certaines associations d'anciens combattants considèrent les appelés du contingent, en termes de reconnaissance, comme les laissés pour compte de cette guerre. C'est pourquoi il lui demande de traduire dans les faits, sous forme d'indemnité, la réparation des préjudices subis avec incorporation de la prime de démobilisation, pour ces appelés du contingent de la guerre d'Algérie. En conséquence, il lui demande la position du Gouvernement et les mesures qu'il entend prendre pour répondre à cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126036

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 380

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)